

PLAN PÊCHE ET MILIEUX AQUATIQUES

Bilan du partenariat entre La Région Auvergne-Rhône-Alpes et les structures associatives de pêche pour le développement du loisir pêche et la préservation des milieux aquatiques

LA CPO 2017-2019 :

Depuis le 9 février 2017, l'Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) anime et coordonne le «[Plan Pêche et Milieux Aquatiques](#)», élaboré en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE).

Le SRCE a pour objectif de prendre en compte la biodiversité et la continuité écologique dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement portés par l'Etat et les collectivités locales. Il vise notamment à garantir la libre circulation et le cycle de vie des espèces animales et terrestres.

Sous la forme d'une «[Convention de Partenariat et d'Objectifs](#) » (CPO), l'ARPARA, les 12 fédérations départementales de pêche et les 2 associations de protection des poissons migrateurs majoritaires

(MRM et LOGRAMI) bénéficient d'un soutien financier partagé de 3 millions d'euros, échelonné sur 3 ans, pour mettre en œuvre des actions concrètes selon 3 axes :

- **Axe A** : connaissance pour la préservation et l'amélioration de la biodiversité ;
- **Axe B** : travaux d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques ;
- **Axe C** : animation et valorisation du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques.

Cette convention affirme la reconnaissance des structures associatives agréées pour la pêche de loisir (SAAPL) dans l'aménagement du territoire, ainsi que dans la défense et la gestion des milieux aquatiques en Auvergne-Rhône-Alpes.



La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes



LA CPO EN CHIFFRES :

3 millions d'€ d'aides sur 3 ans
pour préserver les milieux aquatiques et
développer le loisir pêche

174 actions réalisées
entre 2017 et 2019 pour un
montant global de travaux de
près de 8 millions d'€

Un soutien de **30%** à **80%**
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes porté en
investissement et/ou en fonctionnement sur
218 dossiers déposés

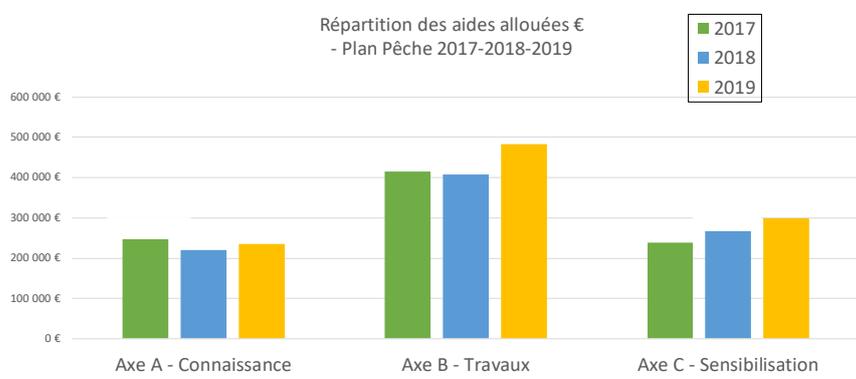
2017 | 58 actions
2,71 millions d'€ de travaux
875 753 € d'aides de La Région Auvergne-Rhône-Alpes

2018 | 51 actions
2,67 millions d'€ de travaux
867 001 € d'aides de La Région Auvergne-Rhône-Alpes

2019 | 65 actions
2,41 millions d'€ de travaux
1 016 930 € d'aides de La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Les projets de travaux d'aménagement et de
restauration des milieux aquatiques représentent
plus de 50% de ces actions.

37 parcours aménagés
39 sites restaurés
98 études menées



“

La CPO est un soutien moral et financier très important de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle a permis de réaliser un certain nombre de travaux sur les milieux aquatiques qui n'auraient sans doute jamais été réalisés. Elle a permis aussi de faire connaître notre Région au niveau pêche.

Nous pouvons être fiers de tout ce qui a été réalisé. Avec son renouvellement, cela va nous permettre de continuer notre travail.

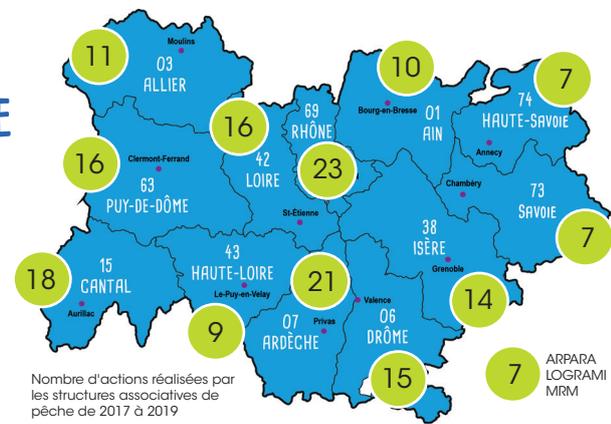
Alors un grand merci à
la Région.



Alain LAGARDE
Président de l'ARPARA

”

EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES PAR LES STRUCTURES ASSOCIATIVES DE PÊCHE AVEC L'AIDE DU "PLAN PÊCHE ET MILIEUX AQUATIQUES" :



35
actions

Faire découvrir le loisir pêche et l'environnement aquatique

Axe C : animation et valorisation du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques

La Fédération de pêche de la Loire anime et diversifie son pôle départemental d'initiative pêche nature auprès d'un large public (enfants, scolaires, adultes, personnes aux déficiences mentales ou physiques, grand public). En 2017/2018, 823 scolaires ont bénéficié de ces animations tandis que 16 000 personnes ont visité le stand de la Fédération sur des événements.

Loire

Dans le Puy-de-Dôme, la Fédération de pêche réalise plusieurs films pour valoriser ses territoires de pêche, les espèces piscicoles, les techniques et les parcours emblématiques ainsi que la diversité des pêcheurs du département.

Puy de Dôme

En Haute-Loire, la Fédération de pêche a mis en place des panneaux d'information sur l'ensemble de ses parcours de pêche spécifiques et ses plans d'eau. Ils visent à faciliter l'accès aux informations concernant la réglementation, les espèces aquatiques et les caractéristiques de chaque site.

Haute Loire

La Fédération de pêche du Rhône développe plusieurs supports pour informer et sensibiliser les pêcheurs ainsi que le grand public. Des conférences thématiques, des plaquettes, des illustrations visent à présenter les projets de la fédération, sensibiliser à la préservation du milieu aquatique et à découvrir la pêche ainsi que la biodiversité aquatique.

Rhône

39
actions

Restaurer le milieu aquatique

Axe B : travaux d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques

La Fédération de pêche du Cantal a restauré les zones de reproduction de la truite commune et du chabot sur une rivière impactée, en la reconnectant à l'un de ses affluents encore préservé. Le premier ouvrage bloquant la migration piscicole entre les deux cours d'eau a été effacé en 2018 ; depuis, les zones de frai sont de nouveau accessibles.

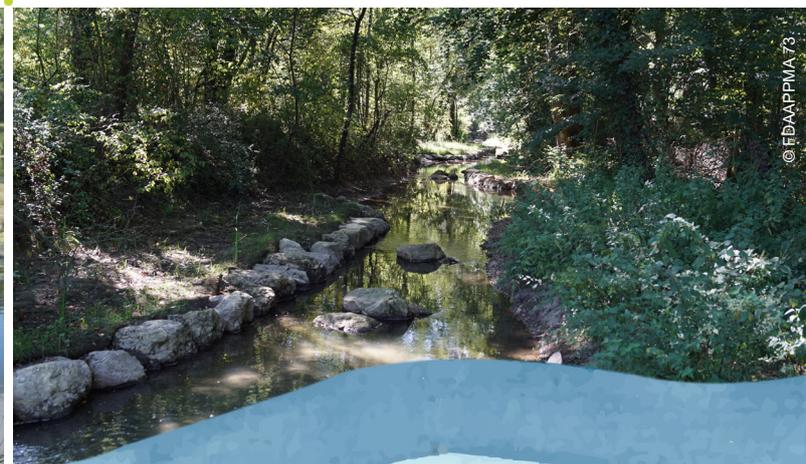
Cantal

En Savoie, le Glandon a bénéficié de plusieurs travaux. La continuité biologique avec l'Isère, le fonctionnement écologique de la rivière et l'attractivité du milieu pour les espèces piscicoles ont été retrouvés. Aujourd'hui, les petites espèces piscicoles recolonisent le cours d'eau ; la reproduction et le développement de la truite et de l'ombre commun sont favorisés et des espèces comme le chabot et le blageon fréquentent le cours d'eau.

Savoie

Le Guiers Mort, rivière emblématique du département de l'Isère, bénéficie depuis plusieurs années de mesures permettant l'amélioration de sa fonctionnalité. Dans ce contexte, la Fédération de pêche de l'Isère a mené en 2017 et 2018, une étude pour évaluer les possibilités de rétablissement de la continuité écologique sur deux seuils encore présents en amont de la rivière. Cette étude, définissant les enjeux, les orientations et les scénarii de travaux possibles, se concrétise par des travaux d'arasement sous maîtrise d'ouvrage fédérale, en 2019.

Isère



© FBAAPPMA 26

© FBAAPPMA 73

37
actions

Aménager et rendre accessible les sites de pêche

Axe B : travaux d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques

Allier

Dans l'Allier, un parcours de pêche de 3,5 km a été aménagé sur la rivière Barbenan. Une passerelle en bois, une aire de pique-nique, un abri en bois et des panneaux d'information sur les espèces aquatiques de la rivière ont été installés pour faciliter l'accès aux pêcheurs.

Savoie

Le plan d'eau de Barouchat en Savoie est l'un des plus grands réservoirs à salmonidés de France. Pour améliorer les conditions d'accueil des 12000 pêcheurs du site, la Fédération de Pêche a restauré son chalet et ouvert un pôle pédagogique où sont proposées des animations d'éducation à l'environnement, à la connaissance des milieux aquatiques et à la découverte de la pêche.

Haute Savoie

En Haute-Savoie, la Fédération de pêche aménage un parcours de pêche didactique de 1,4 km sur la rivière Le Foron, à Fillinges. Accessible à tous les publics, y compris aux personnes à mobilité réduite grâce à des pontons PMR, ce parcours pédagogique vise à faire découvrir la nature, le fonctionnement de la rivière et à sensibiliser le grand public à la préservation du milieu aquatique. Un chalet, des tables en bois, des panneaux d'information et des supports pédagogiques (tables de lecture sur le cycle de vie de la truite, le fonctionnement de la ripisylve, les animaux et les végétaux du site...) enrichissent ce parcours.

Les associations de protection des poissons migrateurs

MRM (Migrateurs Rhône Méditerranée) et LOGRAMI (Loire Grands Migrateurs) œuvrent pour la reconquête des axes de migration, le retour, le maintien et la préservation des poissons migrateurs (saumon, truite de mer, lamproie marine, alose feinte sur le Rhône et grande alose sur l'axe Loire-Allier, anguille européenne) dans les grands cours d'eau que sont la Loire, l'Allier et le Rhône.

Dans le cadre du "Plan Pêche et Milieux Aquatiques" La Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient leurs programmes de surveillance et de connaissance des poissons migrateurs.

63
actions

Suivre, gérer et préserver les populations piscicoles

Axe A : connaissance pour la préservation et l'amélioration de la biodiversité

Drôme

La Fédération de pêche de la Drôme dispose d'un réseau de 145 stations de suivi thermique réparties sur l'ensemble du département qui lui permettent de suivre la composition, la répartition et l'évolution des peuplements piscicoles, de mesurer les effets du changement climatique et d'adapter ses mesures de gestion pour préserver des espèces telle que la truite fario, particulièrement sensible aux variations de températures.

Rhône

Depuis 2011, la Fédération de Pêche du Rhône mène une enquête auprès des pêcheurs amateurs à la ligne afin de suivre l'évolution des populations de poissons carnassiers qui sont capturés. Cette étude a notamment permis de démontrer les effets négatifs de la taille minimale de capture sur le brochet, dont les individus les plus recherchés et les plus favorables à la reproduction disparaissent progressivement. Une fenêtre de capture, favorable à la préservation de l'espèce, a été instaurée par la Préfecture suite aux préconisations de la Fédération de pêche.

Ardèche

En Ardèche, la Fédération de pêche étudie la population de truite fario de souche méditerranéenne afin de mieux connaître cette lignée, comprendre les facteurs d'influence sur sa population et proposer des mesures de gestion adaptées. Grâce à un suivi piscicole subaquatique et thermique en ULM, l'étude a révélé l'existence d'une soixantaine de points de résurgences qui font remonter à la surface de la rivière Ardèche des apports d'eau fraîche essentiels à la survie des truites fario.

Ain

La Fédération de pêche de l'Ain réalise une étude de grande envergure afin d'améliorer ses connaissances sur la biologie de la truite fario et de l'ombre commun. Des prélèvements de tissus et d'écaillés sur ces poissons permettent de comprendre les relations entre les différentes populations et de quantifier leurs taux de croissance afin d'élaborer une gestion adaptée à la biologie de ces espèces.



© FDAAPPMA 03

© FDAAPPMA 42

DÉROULEMENT DE LA CPO :

La mise en œuvre de la CPO résulte d'une collaboration étroite entre les services de La Région (service instructeur, Direction de l'environnement et de l'énergie) et l'ARPARA qui encadre le montage des dossiers selon les étapes annuelles suivantes :

- Programmation des actions et montage des dossiers par les SAAPL
- Saisie des dossiers et des pièces administratives sur l'outil de La Région « contranet » par l'ARPARA et accompagnement technique des SAAPL
- Passage des dossiers en commissions permanentes de La Région pour examen et validation des projets techniques et budgétaires par les élus
- Réunions du comité technique constitué de la Direction de l'environnement et de l'énergie, l'ARPARA, les 12 fédérations départementales de pêche, MRM et LOGRAMI pour assurer le suivi technique de la CPO, ses modalités d'attribution et définir la programmation annuelle



La mise en place et le suivi de cette CPO 2017-2019 ont permis, outre la réalisation de plus de 200 actions en faveur des milieux aquatiques et des pêcheurs, une installation d'une confiance réciproque entre la Région et l'ARPARA, mais aussi une meilleure (re) connaissance du rôle des structures associatives de la pêche de loisir.

Nicolas BODIN
Chargé de mission à l'ARPARA



La CPO est également ponctuée de **rendez-vous institutionnels** entre le président de Région Laurent Wauquiez, ses représentants (Philippe Meunier, délégué à la sécurité, aux partenariats internationaux, aux aéroports et zones aéroportuaires, à la chasse, à la pêche, à la forêt et au bois ; Brice Hortefeux, délégué à l'aménagement du territoire et à la solidarité avec les territoires auvergnats) et les structures associatives de pêche.

Des visites de terrain, des inaugurations de chantiers et des rencontres officielles permettent ainsi à La Région de suivre le bon déroulement de la CPO et l'avancée des actions.



CPO 2020-2022 : RENOUVELLEMENT DU "PLAN PÊCHE ET MILIEUX AQUATIQUES"

Grâce au bon déroulement et à l'atteinte des objectifs de la CPO 2017-2019, la coopération entre les SAAPL et La Région Auvergne-Rhône-Alpes, à travers le Plan Pêche et Milieux Aquatiques, est reconduite avec l'élaboration d'une CPO 2020-2022.

Cette nouvelle CPO contient les mêmes engagements que la précédente, à savoir une aide de 3 millions d'euros sur 3 ans. Elle s'enrichit cependant d'un quatrième axe, intitulé « Gouvernance et stratégie de développement du loisir pêche » qui devrait notamment permettre le financement d'études socio-économiques, l'élaboration de schémas départementaux pour le développement du loisir pêche (SDDL) ou des actions de découverte de la pêche en eau douce.

La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président Laurent Wauquiez a décidé de faire confiance aux fédérations de pêcheurs en nommant un Vice-Président délégué à la Pêche. Ensemble nous avons ainsi réalisé cette première CPO d'un montant de 3 millions d'euros.

Cette opération sans précédent est la seule à avoir été mise en œuvre au sein des Régions de France.

Vous avez montré votre capacité à mobiliser ces subventions pour notamment améliorer notre biodiversité, renaturer les milieux, permettre l'accès à la pêche aux personnes à mobilité réduite...

Compte tenu de cette réussite, le Président Laurent Wauquiez a décidé de renouveler cette CPO pour les années 2020/2022.

De plus, la région s'engage à vos côtés pour financer un « projet phare » par fédération pour faire rayonner plus encore nos lacs, nos rivières, nos fleuves et nos plans d'eau.

Merci pour votre engagement au service des Auvergnats et des Rhônalpins.



Philippe MEUNIER

Vice-président délégué à la sécurité, aux partenariats internationaux, aux aéroports et zones aéroportuaires, à la chasse, à la pêche, à la forêt et au bois

Conception : ARPARA (2019)
Impression : IML Communication
Imprim'Vert - Papier 100% PEFC

Avec le soutien de :

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes